

Conférence générale

GC(58)/17

14 août 2014

Distribution générale

Français

Original : anglais

Cinquante-huitième session ordinaire

Point 20 de l'ordre du jour provisoire
(GC(58)/1, Add.1 et Add.2)

Communication du représentant permanent d'Israël concernant la demande d'inscription d'un point intitulé « Capacité nucléaire israélienne » à l'ordre du jour de la Conférence générale

1. Le Directeur général a reçu une lettre datée du 17 juillet 2014 du représentant permanent d'Israël au sujet de la demande des États arabes qui sont membres de l'Agence d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence générale une question intitulée « Capacité nucléaire israélienne ».
2. La lettre est reproduite dans le présent document, conformément à la demande qui y est formulée.

MISSION PERMANENTE D'ISRAËL AUPRÈS DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET DE LA COMMISSION PRÉPARATOIRE DE L'OTICE

Le 17 juillet 2014

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous faire part de la position d'Israël concernant la demande des États arabes figurant dans le document GC(58)/1/Add.1 en date du 24 juin 2014 d'inscrire une question intitulée « Capacité nucléaire israélienne » à l'ordre du jour de la 58^e session (2014) de la Conférence générale.

Il est important de noter dès l'abord qu'à sa 57^e session, la Conférence générale a rejeté par un vote le projet de résolution intitulé « Capacité nucléaire israélienne ». Aux 56^e et 55^e sessions de la Conférence générale, aucune résolution n'a été présentée au titre de ce même point de l'ordre du jour. Il est donc regrettable que les États arabes aient cette année décidé à nouveau d'obliger les États Membres de l'AIEA à examiner cette question, qui n'a absolument aucun rapport avec l'ordre du jour de la Conférence générale, sort manifestement du cadre du Statut et du mandat de l'AIEA et nuit à la crédibilité de l'Agence.

La demande figurant dans le document GC(58)/1/Add.1 est une demande cynique, motivée par des considérations politiques. Comme les années précédentes, la 58^e session de la Conférence générale aura un ordre du jour chargé comportant de nombreuses questions cruciales qui sont pertinentes pour la plupart des États Membres. Ce point de l'ordre du jour conflictuel ne fera que détourner la Conférence générale de sa principale mission. Israël juge très paradoxal que certains des États Membres figurant parmi ceux qui présentent la demande susmentionnée aient un long passé peu flatteur de violations de leurs obligations internationales et d'autres normes de la communauté internationale, notamment dans le domaine nucléaire. Dans ce contexte, il importe de rappeler que les menaces les plus importantes pour le régime de non-prolifération et le TNP émanent de pays du Moyen-Orient qui ont cherché ou continuent de chercher à acquérir l'arme nucléaire sous couvert de leur participation au TNP. Il a été constaté que plusieurs de ces pays, à savoir l'Iraq, la Libye, l'Iran et la Syrie, violaient de façon flagrante leurs obligations et engagements internationaux dans le domaine nucléaire.

Israël attache beaucoup de prix au régime de non-prolifération et en reconnaît l'importance. Il s'efforce d'instaurer une confiance mutuelle et de faire progresser les arrangements régionaux de sécurité et de limitation des armements. De toute évidence, la géopolitique et la situation régionales actuelles constituent un obstacle majeur à la réalisation de ces objectifs. Il suffit de mentionner les centaines de roquettes et de missiles que le Hamas et les organisations terroristes sœurs ont fait pleuvoir ces dernières semaines sur les civils dans tout Israël depuis la bande de Gaza, et la terreur semée par les djihadistes en Syrie, en Iraq et au Liban.

Au fil des années, Israël a suivi une politique de responsabilité et de retenue dans le domaine nucléaire. Cela s'est aussi manifesté dans de nombreux aspects de sa politique concrète de non-prolifération, y compris en ce qui concerne la législation et le régime de contrôle à l'exportation.

Israël maintient depuis toujours que la question nucléaire, de même que toutes les questions de sécurité régionale, conventionnelles ou non conventionnelles, ne peuvent être traitées de manière réaliste que dans le contexte régional. L'aggravation des réalités régionales ne fait que confirmer la validité de la position adoptée de longue date par l'État d'Israël, selon laquelle on ne peut faire progresser les mesures régionales de limitation des armements que grâce à un processus graduel. Ce processus commence par des mesures de confiance et la reconnaissance mutuelle et se poursuit par la transformation des tensions, des hostilités, des conflits latents et d'un état de guerre en des relations durables et pacifiques.

Les antécédents médiocres de non-respect de plusieurs États de la région ont un impact crucial sur la capacité d'instaurer la confiance et de se lancer dans un processus de sécurité et des arrangements de limitation des armements au niveau régional. Au vu de ces pratiques alarmantes et des violations des normes et des obligations internationales, il est évident que la demande susmentionnée des États arabes a pour but de détourner l'attention des sombres réalités au Moyen-Orient.

Pour sa part, Israël a manifesté en maintes occasions son attachement au dialogue de sécurité régional, par exemple en participant activement au Forum de l'AIEA (novembre 2011) sur l'expérience pouvant présenter un intérêt pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Tout récemment, malgré l'environnement politique globalement négatif dans la région, une délégation israélienne de haut niveau a participé aux cinq séries de consultations régionales multilatérales qui ont eu lieu en Suisse depuis 2013. Ces consultations ont été converties par l'ambassadeur Jaakko Laajava, Sous-secrétaire d'État finlandais aux affaires étrangères, en un véritable effort destiné à permettre un dialogue direct entre les États de la région sur les questions de sécurité. Malheureusement, certains des principaux pays de la région n'y ont pas participé ou n'y ont pas envoyé des représentants de haut niveau et d'autres ont mis près d'un an à accepter ces consultations. Cette initiative ne revêt manifestement pas un caractère prioritaire du point de vue de ces États.

Lors desdites consultations, Israël a exposé sa politique en matière de sécurité et de limitation des armements dans la région, et notamment sa position sur l'idée de convoquer une conférence pour examiner les questions de sécurité régionale et la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Israël estime que toute réunion régionale devrait résulter d'une initiative interne de la région, fondée sur un dialogue direct entre tous les États de la région et visant à examiner les vastes questions de sécurité régionale sur la base du principe indispensable du consensus entre les parties régionales.

Compte tenu de l'histoire mouvementée de la région et des développements alarmants intervenus récemment, principalement en Iraq, en Syrie, en Libye, au Soudan et au Yémen, ainsi que de la terreur généralisée, Israël ne se fait aucune illusion. On ne pourra progresser vers la concrétisation de toute grande vision de la sécurité régionale sans un changement fondamental des conditions régionales et, surtout, sans une transformation notable de l'attitude d'États de la région à l'égard d'Israël, ainsi que des relations interrégionales dans leur ensemble. Une région comprenant des États qui ne reconnaissent pas d'autres États de la région, ou qui ne cessent de recourir à la violence dans leurs relations avec leurs États voisins, est loin d'être mûre pour accomplir des progrès en matière de limitation des armements et de sécurité au niveau régional.

La Conférence générale aurait tout intérêt à rejeter la demande d'inscription à son ordre du jour de cette question aux motifs illégitimes. Ce faisant, elle adressera un message clair quant à son intégrité professionnelle et à sa détermination à ne pas se laisser détourner constamment des défis réels qu'elle a à relever dans le domaine nucléaire.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser cette lettre à l'attention de tous les États Membres de l'AIEA.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

Merav Zafry-Odiz
[Signé] [Sceau]
Ambassadeur
Représentant permanent d'Israël auprès de l'AIEA
et de la Commission préparatoire de l'OTICE

M. Yukiya Amano
Directeur général
AIEA